



**Versez dès à présent et avant le 1^{er} juin 2022
les 13% de votre taxe d'apprentissage !**

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE

Solde de 13% affecté aux établissements de formations
technologiques et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

VOTRE ENTREPRISE

ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE

	LYCEE POLYVALENT JEANNE D'ARC Attn : Marie Eradès 95 RUE DU LYCEE 01170 CESSY (tel : 04 50 28 44 16)
--	--

N° SIRET : _____

Contact de l'entreprise :

Nom : _____ Prénom : _____

Tel : _____ Email : _____

Votre masse salariale 2021 : _____ €

X 0.68% : _____ €

Solde de 13% TA 2022 : _____ €

versé au profit du Lycée Polyvalent Jeanne d'Arc – Cessy / Code UAI : **0010878Z**

Mode de règlement :

- Par virement bancaire : IBAN FR76 3000 3009 0000 0500 2222 905
BIC SOGEFRPP

Merci de mentionner en libellé de virement : TA + votre N° de SIRET

- Par chèque à l'ordre de "OGEC Jeanne d'Arc"

N° de chèque : _____

Banque : _____

Date : _____

Un reçu libératoire vous sera adressé à réception de votre versement.